



## Réunion conjointe du 15 février 2018



**Présents** : Didier Lavadoux, Thierry Seni, Stéphane Guéno, Pierre-Gilles Thouret, Jean-François Delanoe, Christophe Pailley, François Lamotte d'Argy, Jean-Marie Portier, Nicolas Crestey, Julien Avril, Yves Bouchet, Damien André, Cédric Everwyn, Alexandre Moores, Sébastien Daligault, Simon Bonneville, Ian Wood, Jack Lecocq, Julien Malher, Gilles Y'Leang, Romain Pilon, Sébastien Lechartier, Styve Ibert, Sylvie Guillard, Dominique Bunel, Cécile Klein, Patrick Desgué. Soit un total de 27 participants.

**Excusés** : Sylvère Gardie, Virginie Morel, Olivier Ribeyrolles, Yori Bertrand et Sylvie Karczewski

### -Ordre du jour-

**1. Continuité du cursus de formation et la nécessité pour nous, avec le désengagement du CLIC, de créer une « structure » représentant tous les guides**

Cette structure aurait la mission de nous représenter auprès des autorités, de superviser la formation et de la faire évoluer en fonction des nouveaux enjeux. Le Syndicat comme l'AGB ont déjà réuni une partie de leurs adhérents ou leur bureau afin de convenir d'une structure représentative commune.

**2. Perspective d'une participation financière des usagers à l'aménagement des sites d'accueil.**

Dans l'immédiat, ces aménagements débuteraient par le site du Bec d'Andaine. Mais à terme, concerneraient tous les sites d'accueil. Lors d'une réunion en décembre, la Communauté d'Agglomération nous a présenté un projet de mise en place de barrière payante ou d'une « taxe » sur chaque traversée. Nous souhaiterions développer ce projet au plus grand nombre, vous faire part des alternatives possibles, recueillir le point de vue de tout à chacun et là encore, parvenir à une solution recueillant la majorité avant de revenir vers la Communauté d'Agglomération.

### -Compte rendu-

**1. Mise en place d'une structure représentative pour travailler sur la formation des guides**

\* **Présentation du contexte par Didier Lavadoux et Thierry Seni :**

Lors de la mise en place de l'attestation de compétence par les services de la sous-préfecture d'Avranches, le CLIC Normandie (Comité de Liaison Inter Consulaire Normandie) a pris en charge l'organisation de la formation des nouveaux guides sous statut salarié. Toutefois il était convenu entre les différents interlocuteurs que cette situation ne serait que temporaire. Depuis, le CLIC Normandie a assuré 2 sessions de formation.

Au cours de l'année 2017, le Clic Normandie a rappelé qu'il n'avait pas vocation à organiser cette formation. Les services de l'état ont alors lancé un appel d'offre en vue trouver un nouvel organisme de formation. Le groupe FIM fût le seul à répondre. Il devient, de fait l'organisme de formation des nouveaux guides. De plus, Mr le sous-préfet d'Avranches a demandé aux guides de constituer une structure regroupant l'ensemble des guides qui aura pour mission de proposer au groupe FIM les évolutions et les adaptations (contenu et modalités) qu'il convient d'apporter au processus de formation (déjà élaboré et validé) des nouveaux guides dans les prochaines années.

\* **Discussion :**

Différents sujets sont abordés lors de cette discussion.

**Quelle forme doit prendre ce groupe de travail ?**

Thierry Seni et Didier Lavadoux présentent les différentes options possibles :

1. Constituer une association loi 1901 à partir de la Fédération des guides de la Baie du Mont Saint-Michel. Cette association qui est une émanation du syndicat, est actuellement en sommeil et peut être entièrement transformée via la modification des statuts en nouvelle structure.
2. Créer une nouvelle association loi 1901.
3. Mettre en place une commission.

Pour ce qui concerne la forme de la structure, le débat permet de préciser certains éléments. D'une part les guides s'orientent vers une commission, l'idée de créer une nouvelle association apparaît trop lourde en terme de gestion. Il est explicitement signalé que la création de cette structure implique que les personnes qui y participeront devront s'y investir.

Pour donner une valeur juridique à cette commission, il est proposé que sa création soit entérinée par un arrêté préfectoral qui définirait sa composition et son rôle.

Concernant son rôle, il est précisé que cette commission n'a pas vocation à devenir un centre de formation. Elle agira en collaboration avec le groupe FIM pour adapter et pour faire évoluer la formation des nouveaux guides.

**Problématique de l'organisation de la formation et de son coût**

Certains guides (Gilles Y'léang et Romain Pilon) font état pour cette année 2018 des difficultés que rencontrent certaines personnes souhaitant s'engager dans la formation. Aujourd'hui le nombre de personnes pressenties pour participer à la session 2018 est de 4. Le coût total de la formation étant de 12 000 €, cela fait 3 000 € par participant. C'est trop cher et de plus le coût de cette formation variera d'une année à l'autre selon le nombre de participants, ce qui n'est pas acceptable.

Thierry Seni rappelle que cette problématique avait été soulevée lors des séances de travail dédiées à la mise en place de cette formation, mais que la sous-préfecture n'avait pas pris en compte nos remarques à ce sujet. Il est également précisé que rien n'empêche le guide de commencer sa formation pratique et de passer la formation théorique début 2019. Cela paraît illogique à certains mais le dispositif prévoit cette souplesse.

Selon Gilles Y'léang et Romain Pilon, la journée consacrée à la météo représenterait à elle seule la moitié du coût total de la formation. Dans l'assistance, personne d'autre n'a le détail du budget de cette formation. Tous 2 proposent également que des guides puissent, pour certaines thématiques, être intégrés comme formateurs, toujours dans le but de limiter le montant de la formation.

Didier Lavadoux précise que justement cette nouvelle structure fera état de ces problématiques et œuvrera pour que des solutions y soient apportées.

**Problématique du nombre de guides et de la taille des groupes**

Damien André précise que avant de parler de la formation des futurs guides, il serait bien de se poser la question de : Combien de guides est-il raisonnable d'avoir dans la baie ? Dans l'intérêt de la profession et dans l'intérêt de l'environnement.

Simon Bonneville fait également part à l'assistance que selon lui il faudrait diminuer la taille des groupes. Sur ces 2 sujets, Didier Lavadoux émet l'idée d'organiser une discussion ouverte.

Didier Lavadoux et Thierry Seni précisent que les structures représentatives (L'AGB et le Syndicat) sont légitimes pour transmettre ces requêtes des guides auprès des services de l'état.

### **Conclusion :**

Thierry Seni et Didier Lavadoux rappellent que depuis quelques temps le Syndicat et l'AGB se sont rapprochés et qu'ils défendent des points de vues très similaires auprès des autorités.

Afin de prendre une décision collégiale, il est demandé à l'assistance de choisir le cadre juridique qu'il souhaite donner à cette nouvelle structure. Gilles Y'léang précise que tous les guides ne sont pas présents et qu'il serait préférable de définir une position en présence de tous. Thierry Seni soutenu par Didier Lavadoux rappelle que chacun a reçu une invitation et une relance, cela a demandé beaucoup de temps et d'énergie pour mettre en place cette réunion, il ne serait pas normal de clôturer la séance sans avoir pris de décision parce que certains n'ont pas pu ou n'ont pas voulu être présents.

La motion mise au vote est : Etes-vous favorables à la création d'une commission évolutive dont les modalités de constitution seraient définies par arrêté préfectoral dans le cadre des dispositions relatives à l'attestation de compétence des guides de la Baie.

Résultat du vote : 2 abstentions et 25 pour

Le Syndicat et l'AGB vont programmer prochainement une date en vue de définir la composition et le fonctionnement de la commission.

## **2. Perspective d'une participation financière des usagers à l'aménagement des sites d'accueil.**

### **\* Présentation du contexte par Didier Lavadoux et Thierry Seni :**

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie souhaite associer les guides à l'aménagement et à l'entretien des sites d'accueil dédiés aux traversées. Les investissements seraient supportés par la collectivité et le coût de l'entretien supporté par les guides. Sur cette base, la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie nous propose 3 alternatives :

1. Une participation sous forme de convention
2. L'installation de barrières payantes
3. La mise en place d'une contribution de type taxe de séjour sur les billets de traversées

Didier Lavadoux attire l'attention sur le fait que le cas du Bec d'Andaine servira de modèle pour les autres sites de traversées.

### **\* Discussion :**

Parmi les guides, les avis divergent, certains sont favorables à une contribution financière des guides d'autres non. Les débats portent sur de nombreux points.

### **Historique du site :**

Contrairement aux idées reçues, le Bec d'Andaine n'a pas été aménagé spécifiquement au profit des traversées. Effectivement, une aire de stationnement, une aire de jeu avec toboggan et des toilettes gratuites existaient initialement mais n'ont jamais vraiment été entretenues. Le site du Bec d'Andaine est un site historique d'accueil, choisi naturellement par les usagers (chasseurs, promeneurs, pêcheurs, cavaliers...).

Entre temps les traversées ont évolué. En 2014 sous l'impulsion du RCM, et au travers de l'OGS un réaménagement est mis en place, le Bec d'aujourd'hui. A l'époque aucune concertation avec la population et/ou avec les guides n'a eu lieu, pour preuve l'inadéquation des bâtiments. Dans les documents de l'OGS, la fréquentation annoncée est de 300 000 visiteurs au Bec dont 100 000 au profit des seules traversées. Même si le site reste un point stratégique pour les traversées, le Bec d'Andaine est avant tout un lieu public qui permet d'accéder au DPM.

Thierry Seni déplore ainsi : dans ce projet, si le budget d'aménagement initial a bien été prévu, aucun budget de fonctionnement ne semble avoir été envisagé.

### **Le Bec d'Andaine aujourd'hui :**

Didier Lavadoux regrette que le Bec d'Andaine n'a pas été conçu de manière à générer un coût de fonctionnement minimal et sans une réelle prise en compte de l'environnement (utilisation d'eau potable pour le lavage des pieds et pour les toilettes, parkings bitumés plutôt qu'enherbés, absence de panneaux solaires..).

Aux dires de la Communauté d'Agglomération, les traversées de la Baie coûteraient à la collectivité. Les guides dans leur grande majorité, n'acceptent pas ce point de vue. La traversée de la baie est une activité économique qui est génératrice d'emploi, qui contribue à l'attractivité économique de la région et génère des retombées importantes notamment par le biais de la taxe de séjour.

Le montant des frais de fonctionnement du Bec d'Andaine en 2017 s'élèverait à 32 900 €. 5 300 € de charges d'entretien (eau, électricité...) et 27 600 € de charges salariales. Ce dernier montant représente 1000 heures de travail, soit environ un 2/3 temps. Là encore, cela apparaît totalement surréaliste à l'ensemble des guides au regard de ce qu'ils peuvent constater au quotidien.

### **Fonctionnement du site du Bec d'Andaine : réflexion sur la pertinence et l'objectivité d'un financement exclusif au détriment des guides :**

Les participants à la réunion rappellent que les structures au travers des différentes taxes et impôts contribuent pleinement au financement de la collectivité.

Contrairement à ce que nous certifiait la communauté d'agglomération, pour les micro-entreprises et les autoentrepreneurs le prélèvement d'une taxe (quelle que soit sa forme) est forcément intégré au chiffre d'affaire et impacte obligatoirement les revenus (vérification faite par Stéphane Guéno auprès de Mme d'Orléans du service des impôts d'Avranches). Il est donc impératif de revoir ce point de fiscalité.

Par ailleurs, plusieurs questions portent sur la légalité de cette volonté :

- ✓ Est-il légal de créer une nouvelle taxe sur une profession exclusivement ?
- ✓ Est-il légal de faire payer l'accès au DPM ?
- ✓ Est-il légal de faire payer exclusivement une catégorie d'usagers du parking (les personnes qui font la traversée et pas les promeneurs, pas clients du restaurant...) ?
- ✓ Existe-t-il un précédent en France ?

La taxe de séjour n'est-elle pas justement là pour financer les projets et les aménagements touristiques ? Ci-après un extrait des textes règlementaire sur la taxe de séjour (source : service-publis.fr) « Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour. Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique. »

Si la décision de faire contribuer les usagers est actée, les toilettes seront-elles propres pour autant ? Lors de la dernière réunion sur les points de départ des traversées, Mme la Vice-Présidente nous a précisé que la mise en place d'une taxe assurerait la remise en état du site.

Certains guides pensent néanmoins que notre contribution aux frais d'aménagements et/ou d'entretien des points de départ peut apparaître comme légitime. Certains aussi conditionneraient leur participation : en devenant partie prenante dans la gestion financière du (des) site(s) (montant de la « taxe », participation aux décisions sur le fonctionnement et les aménagements...).

Des solutions alternatives suggérées à nos interlocuteurs comme faire payer les toilettes (propres bien sûr) par une personne présente sur place, n'ont jamais été testées.

### **Participation sous forme de convention d'occupation des sites :**

En plus des nombreuses réserves émises dans le paragraphe précédent, la question du contenu de cette convention se pose. Qui seraient les signataires (quelle collectivité, quels guides...) et quelles seront les modalités d'applications ?

### **L'installation de barrières payantes :**

Ces barrières donneraient une très mauvaise image en matière touristique et représentent qui plus est un coût d'installation conséquent : 60 000 €.

La communauté d'agglomération a-t-elle pris en compte dans le budget prévisionnel le coût de l'entretien et la maintenance et ainsi que les pannes qui nécessiteront une intervention immédiate ?

Concernant la mise en place d'une barrière et la matérialisation d'un parking, il convient aussi de vérifier les obligations légales de marquage au sol.

Les barrières font craindre l'engorgement à l'entrée ou la sortie occasionnant des problèmes de sécurité.

Qui est propriétaire et de quoi, qui a les compétences ? Juridiquement, sommes-nous sur le domaine public ou privé ?

### **La mise en place d'une contribution de type taxe de séjour sur les billets de traversées :**

La mise en application de cette taxe pose question : On partirait sur un règlement déclaratif. Qui va contrôler la justesse des versements ?

La nécessité pour les indépendants de faire appel à des logiciels comptables adaptés va engendrer un surcoût pour ces petites structures.

### **Conclusion :**

En préambule à cette conclusion, il convient de préciser :

1. Suite à la rencontre entre Mr David Nicolas, Didier Lavadoux et Stéphane Guéno, il a été convenu que rien ne serait mis en place en 2018. Les délais sont désormais trop courts et les brochures déjà imprimées.
2. Le Président de région Mr Hervé Morin a annoncé dans la presse qu'il était prêt à financer des projets concernant les flux touristiques au Mont Saint-Michel. L'aménagement des sites de départ pourrait parfaitement s'inscrire dans cette dynamique.

Même si le débat a été constructif, aucune des propositions ne satisfait les guides et aucun consensus sur une solution n'a été trouvé. Il manque de nombreux éléments sur la fréquentation du Bec d'Andaine :

- ✓ Combien de voitures et de personnes sur le site du Bec d'Andaine ?
- ✓ Combien concernent notre activité ?
- ✓ Combien vont aux toilettes ?
- ✓ Quel est le poids économique des traversées dans la région ?
- ✓ L'eco-compteur situé au Bec d'Andaine permet-il de différencier les personnes qui traversent des promeneurs ? Qui peut nous transmettre les chiffres ?

Il faudrait profiter de cette année 2018 pour obtenir des chiffres concrets afin de pouvoir établir des alternatives sérieuses. À ce titre et à l'issue de la réunion, nous nous sommes rapprochés de Lattitude Manche afin de réfléchir à la mise en place d'une étude statistique.

Les guides décident de créer un groupe de travail sur ce sujet.